

DESCRIPTION DES PROCESSUS DE PRODUCTION DE L'INFORMATION À GBÊKÊ FM

A/ Processus de production de l'information

Le processus de production de l'information à Gbêkê FM (Radio 2.0) comporte plusieurs étapes clés :

1. Collecte de l'information : Les journalistes de la radio recueillent des informations à partir de diverses sources telles que les agences de presse, les interviews, les événements locaux, nationaux et internationaux, les réseaux sociaux, etc.

2. Vérification des faits : Les informations collectées sont ensuite vérifiées pour s'assurer de leur exactitude et de leur fiabilité. Cela implique souvent des entretiens avec des témoins, la consultation de documents officiels, et la recherche de multiples sources pour confirmer les faits.

3. Rédaction des contenus : Une fois les informations vérifiées, les journalistes rédigent les contenus, tels que des articles, des rapports, des scripts pour les bulletins d'information, etc.

4. Production audio : Pour la diffusion FM, les contenus écrits sont ensuite adaptés pour la radio. Cela inclut l'enregistrement d'interviews, la narration de reportages, l'ajout de musique ou de jingles, et le montage des éléments audio.

5. Production en ligne : Pour la diffusion en ligne, les contenus sont adaptés pour les plateformes numériques, y compris la rédaction d'articles pour le site web, la création de podcasts, la publication sur les réseaux sociaux, etc.

6. Diffusion : Une fois les contenus produits, ils sont diffusés sur les ondes FM et/ou en ligne via le site web de la radio, les applications mobiles, les plateformes de streaming, les podcasts, etc.

Ces processus de production de l'information à Gbêkê FM visent à fournir des contenus de qualité, précis et pertinents pour les auditeurs, tout en adaptant les formats aux différents supports de diffusion.

Le processus de production de l'information à Gbêkê FM implique différentes personnes. Elles jouent des rôles spécifiques à chaque étape. Voici une répartition des tâches :

1. Collecte de l'information :

- Journalistes sur le terrain : Ils sont chargés de recueillir des informations, d'interviewer des personnes et de rassembler des faits sur les événements en cours.

2. Vérification des faits :

- Journalistes d'investigation : Leur rôle est de vérifier la véracité des informations recueillies, de recouper les sources et de s'assurer de l'exactitude des faits avant de passer à la rédaction.

3. Rédaction des contenus :

- Rédacteurs en chef : Ils supervisent la rédaction des articles, des scripts et des contenus écrits, s'assurant de la qualité, de la précision et de l'objectivité.

4. Production audio :

- Techniciens du son : Ils sont chargés d'enregistrer, d'éditer et de produire le matériel audio, notamment les reportages, les interviews et les émissions spéciales.

5. Production en ligne :

- Webmasters / Community managers : Ils sont responsables de la publication et de la gestion du contenu sur le site web de la radio, ainsi que sur les réseaux sociaux, en veillant à l'optimisation pour les plateformes en ligne.

6. Diffusion :

- Animateurs / présentateurs : Ils sont chargés de présenter les programmes, de diffuser les informations et de s'assurer que le contenu est livré de manière professionnelle.

Chaque personne impliquée dans ces étapes joue un rôle crucial dans la production d'informations de qualité pour Gbêkê FM, ce qui permet de fournir un contenu diversifié et fiable à son public.

B/ Politique de modération de contenu pour les plateformes en ligne et les réseaux sociaux de Gbêkê FM :

Chez Gbêkê FM, nous nous engageons à maintenir des normes de respect, d'éthique et de légalité sur nos plateformes en ligne et nos réseaux sociaux. Pour assurer un environnement sûr et respectueux pour notre communauté en ligne, nous avons mis en place une politique de modération de contenu visant à gérer les contenus diffamatoires, les atteintes à la vie privée, les discours haineux et le harcèlement. Voici comment ces aspects sont gérés :

1. Contenu diffamatoire : - Tout contenu qui diffame une personne, une organisation ou une entité est retiré de nos plateformes en ligne dès qu'il nous est signalé. - Notre équipe de modération examine le contenu diffamatoire et prend des mesures appropriées, telles que le retrait immédiat du contenu incriminé.

2. Atteintes à la vie privée : - Les informations personnelles sensibles publiées sans consentement sont retirées conformément à nos politiques de protection de la vie privée. - Les plaintes concernant les atteintes à la vie privée sont examinées de manière confidentielle, et le contenu enfreignant est retiré ou rendu non accessible.

3. Discours haineux : - Tout contenu qui promeut la haine, la discrimination ou la violence contre un individu ou un groupe en raison de caractéristiques telles que la race, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, etc., est retiré. - Nous encourageons notre communauté à signaler tout discours haineux et nous nous engageons à agir rapidement pour supprimer ce contenu.

4. Harcèlement : - Le harcèlement, y compris les attaques personnelles répétées, les menaces, les intimidations ou tout autre comportement nuisible, n'est pas toléré sur nos plateformes. - Les plaintes de harcèlement sont prises au sérieux et le contenu incriminé est retiré, des mesures sont prises à l'encontre des auteurs de harcèlement.

Nous nous engageons à appliquer cette politique de modération de contenu de manière équitable et transparente, en tenant compte des droits à la liberté d'expression tout en protégeant la sécurité et le bien-être de notre communauté en ligne. Nous encourageons nos utilisateurs à signaler tout contenu qui contrevient à ces directives, afin de maintenir un environnement en ligne positif et respectueux pour tous.

Cette politique de modération de contenu sera publiée et accessible sur nos plateformes en ligne et nos réseaux sociaux, afin que notre communauté puisse comprendre nos normes et nos procédures, et puisse contribuer à maintenir un environnement en ligne sûr et inclusif.

C/ Politique sur les dispositions de retraits, d'avis et d'appels de Gbêké FM

1. Retraits de contenus : Tous les contenus diffusés sur nos plateformes sont vérifiés avec soin avant leur publication afin d'assurer leur exactitude et leur conformité aux normes éthiques et légales. Si un contenu est jugé diffamatoire, constitue une atteinte à la vie privée, contient des discours haineux ou du harcèlement, nous nous engageons à le retirer de notre plateforme dans les plus brefs délais une fois que sa nature problématique est confirmée.

2. Avis et appels : Nous encourageons nos auditeurs, utilisateurs et toute personne concernée à nous informer par le biais d'avis ou d'appels si elles identifient un contenu problématique sur notre plateforme. Les avis et appels seront examinés avec sérieux, et des mesures appropriées seront prises pour traiter les problèmes signalés.

D/ Procédures pour le retrait de contenus jugés diffamatoires, des atteintes à la vie privée, les discours haineux et le harcèlement

1. Formulaire de demande de retrait : Les personnes concernées remplissent un formulaire de demande de retrait disponible sur notre site web, en fournissant des détails précis sur le contenu en question.

2. Contact direct : Les personnes concernées peuvent également contacter notre équipe dédiée à la gestion des contenus problématiques par e-mail ou par téléphone pour signaler les contenus problématiques.

E/ Traitement des demandes de retrait

1. Réception de la demande : Dès réception d'une demande de retrait, notre équipe examine soigneusement le contenu concerné pour évaluer sa nature problématique.

2. Décision et action : Si le contenu est jugé problématique, nous prenons les mesures nécessaires pour le retirer de notre plateforme dans les plus brefs délais. Nous informons également la personne concernée de la décision prise et des actions entreprises.

3. Suivi : Nous assurons un suivi pour nous assurer que le contenu problématique a bien été retiré et que les mesures appropriées ont été prises.

En mettant en place cette politique claire et des procédures transparentes pour la gestion des demandes de retrait de contenus problématiques, nous démontrons notre engagement envers la responsabilité éditoriale et la protection de des auditeurs et utilisateurs. Nous formons et sensibilisons le personnel de la radio sur ces politiques et procédures afin de garantir une application cohérente et équitable.

En outre, nous documentons toutes les demandes de retrait, les actions prises et les résultats obtenus pour assurer la transparence et faciliter la communication avec les personnes concernées.

Enfin, nous rappelons que la politique de retrait de contenus est conforme aux lois et réglementations en vigueur concernant la liberté d'expression, la protection de la vie privée, la diffamation, les discours haineux et le harcèlement.

F/ Le traitement et la gestion de l'anonymat des sources

Le traitement et la gestion de l'anonymat des sources dans le processus de production de l'information sont essentiels pour garantir la protection des sources tout en assurant la qualité et l'exactitude des informations diffusées. Voici le processus de traitement et la gestion de l'anonymat des sources mis en place par Gbêkê FM

1. Politique d'anonymat des sources :

a. Élaborer une politique claire sur l'anonymat des sources qui énonce les principes et les lignes directrices à suivre pour protéger l'identité des sources tout en garantissant l'intégrité journalistique.

b. La politique définit les circonstances dans lesquelles l'anonymat des sources est autorisé, les procédures à suivre pour obtenir l'approbation de la direction ou des éditeurs, et les responsabilités des journalistes et du personnel éditorial en ce qui concerne la protection de l'anonymat des sources.

2. Validation de l'information :

- a. Les journalistes valident soigneusement les informations fournies par les sources anonymes pour s'assurer de leur exactitude et de leur pertinence journalistique.
- b. Les éditeurs ou les responsables éditoriaux supervisent le processus de validation et donnent leur approbation avant la publication.

3. Protection de l'identité des sources :

- a. Les journalistes prennent des mesures pour protéger l'identité des sources anonymes. Il s'agit entre autres de l'utilisation de pseudonymes ou la suppression de toute information susceptible de révéler leur identité.
- b. Les informations confidentielles relatives aux sources anonymes doivent être stockées de manière sécurisée et accessible uniquement aux personnes autorisées.

4. Consentement éclairé :

Avant de garantir l'anonymat à une source, les journalistes doivent obtenir un consentement éclairé de la part de la source, en expliquant les risques et les implications de l'anonymat, ainsi que les limites de la protection offerte.

5. Suivi et réévaluation :

- a. Nous mettons en place des mécanismes de suivi pour réévaluer périodiquement la nécessité de maintenir l'anonymat des sources en fonction de l'évolution des circonstances et des risques potentiels.

6. Formation du personnel :

Le personnel éditorial et journalistique est formé sur les politiques et les procédures relatives à l'anonymat des sources, y compris la sensibilisation aux risques potentiels pour les sources et les mesures de protection appropriées.

La mise en œuvre de ce processus permet d'établir des normes en matière de protection des sources tout en assurant la fiabilité et la crédibilité de ses informations.

G/ Mécanisme de distinction du contenu parrainé du non parrainé, différencier les nouvelles des opinions et des contenus provenant d'organismes externes non journalistiques

Gbêkê FM dans son processus de production de l'information a mis en place des mécanismes pour distinguer le contenu parrainé du contenu non parrainé, ainsi que pour différencier les nouvelles des opinions, et des contenus provenant d'organismes externes non journalistiques. Voici ce mécanisme qui prend en compte chacun de ces aspects :

1. Identification du contenu parrainé vs non parrainé :

Mécanisme : Toute forme de contenu parrainé, que ce soit des publicités, des partenariats ou du contenu commandité, est clairement identifiée comme tel. Nous utilisons des balises visuelles ou auditives distinctes pour indiquer le contenu parrainé, telles que des mentions "publicité", "sponsorisé" ou des jingles spécifiques. Si le contenu est diffusé en ligne, Nous insérons des mentions visuelles ou textuelles claires pour indiquer qu'il s'agit de contenu parrainé.

2. Distinction claire entre les nouvelles et les opinions :

Mécanisme : Les nouvelles sont présentées de manière objective, factuelle et impartiale, en se basant sur des faits vérifiables. Lors de la présentation d'opinions, nous les identifions comme telles, en utilisant des termes tels que "opinion", "analyse", "point de vue" ou des segments spécifiques dédiés à l'expression d'opinions. Les journalistes et les contributeurs seront formés pour différencier clairement les faits des opinions, et pour s'assurer que tout contenu d'opinion est clairement étiqueté comme tel.

3. Distinction entre les nouvelles et les contenus provenant d'organismes externes non journalistiques :

Mécanisme : Tout contenu provenant d'organismes externes non journalistiques, tels que des communiqués de presse, des partenariats de contenu ou des contributions d'experts externes est clairement identifié comme provenant de sources externes. Nous utilisons des mentions explicites pour indiquer la source du contenu, par exemple "communiqué de presse", "partenariat de contenu", ou "contribution d'expert".

Ces mécanismes garantissent une présentation transparente et éthique de l'information, en renforçant la confiance de son public. De plus, la formation du personnel sur l'importance de ces mécanismes et la mise en œuvre de processus de vérification garantissent le respect de ces standards dans la pratique quotidienne de la production d'information.

H/ Processus de Vérification des Émissions en Direct de RFI dans le Cadre du Partenariat (Exigences 10.3 JTI)

1. Contrôle de la qualité du contenu

- Vérification préalable du contenu à diffuser pour s'assurer de sa conformité avec les standards éditoriaux de RFI.
- Revue par les responsables éditoriaux de RFI pour garantir l'exactitude et la pertinence du contenu.

2. Contrôle technique de la diffusion en direct

- Vérification des équipements techniques utilisés pour la diffusion en direct pour garantir leur bon fonctionnement.
- Tests de connexion et de qualité audio avant le démarrage de l'émission en direct.

3. Supervision pendant la diffusion

- Présence d'un responsable technique pendant l'émission en direct pour surveiller la qualité de la diffusion et ou de l'émission.
- Mécanismes de secours en cas de problème technique pendant la diffusion.

4. Évaluation post-émission

- Collecte des retours et des statistiques sur le déroulement de l'émission en direct.
- Réunions de débriefing pour évaluer la performance de l'émission et identifier les points d'amélioration. Gbêkê FM, interpelle RFI en cas d'éléments incohérents. Nous n'avons jamais été face à un cas d'incohérence depuis notre collaboration.

I/ Annexe lignes directrices du document processus de production de l'information, spécifiquement pour mentionner clairement les actes de violence, le contenu explicite, les contenus concernant les enfants et d'autres personnes vulnérables

1. Actes de violence

Tout contenu faisant l'apologie de la violence physique, verbale, psychologique ou toute autre forme de violence est strictement interdit . Les informations concernant des actes de violence doivent être traitées avec précaution et ne doivent pas être diffusées de manière sensationnaliste.

2. Contenu explicite

Les contenus explicites tels que la nudité, le langage grossier, les images choquantes ou tout autre contenu inapproprié doivent être évités. Si ces éléments sont nécessaires pour l'information, leur utilisation doit être justifiée de manière claire et leur diffusion doit être restreinte aux publics appropriés.

3. Contenus concernant les enfants et autres personnes vulnérables

Les contenus mettant en scène des enfants ou d'autres personnes vulnérables doivent être traités avec une sensibilité particulière. Il est impératif de respecter leur dignité, leur vie privée et leur sécurité. Toute exploitation, discrimination ou atteinte à leur intégrité est strictement prohibée.

4. Protection des données personnelles

Les informations personnelles et confidentielles des individus doivent être protégées en tout temps. La collecte, le stockage et l'utilisation de ces données doivent être conformes aux lois et réglementations en vigueur sur la protection des données.

5. Procédures en cas de non-conformité

Toute violation des restrictions mentionnées dans cette annexe doit être signalée immédiatement à l'équipe de gestion. Des mesures correctives appropriées seront prises pour remédier à la situation et éviter toute récidive.

J/ Document portant sur l'approbation de toute personne vulnérable sollicitée ou suggérée à la radio :

Objectif

Ce document vise à garantir le respect, la dignité et la protection des personnes vulnérables sollicitées ou suggérées à la radio, conformément aux normes éthiques et légales en vigueur.

1. Identification des Personnes Vulnérables

Toute personne considérée comme vulnérable en raison de son âge, de son état de santé, de son handicap, de sa situation sociale ou de toute autre circonstance doit être identifiée comme telle.

2. Consentement et Approbation

Avant toute sollicitation ou suggestion d'interview ou de participation d'une personne vulnérable, le consentement éclairé de la personne doit être obtenu de manière libre,

volontaire et en toute connaissance de cause. Si la personne est dans l'incapacité de consentir, une autorisation légale ou une approbation de son représentant légal doit être obtenue.

3. Protection de la Vie Privée

Les informations personnelles et confidentielles des personnes vulnérables doivent être traitées avec la plus grande confidentialité et ne doivent être divulguées qu'avec leur accord explicite.

4. Respect et Dignité

Toute interaction avec une personne vulnérable doit se faire dans le respect, la dignité et la bienveillance. Aucune forme de discrimination, de stigmatisation ou d'exploitation ne sera tolérée.

5. Responsabilité et Suivi

Il incombe à l'équipe de la radio de s'assurer du respect de ces directives et de prendre les mesures nécessaires pour garantir le bien-être et la protection des personnes vulnérables impliquées.

6. Procédures en cas de Non-conformité

Toute violation de ces directives doit être signalée immédiatement à la direction de la radio. Des mesures correctives appropriées seront prises pour remédier à la situation et éviter toute récidive.

Approbation

En signant ci-dessous, je confirme avoir pris connaissance et accepté les directives mentionnées ci-dessus concernant l'approbation des personnes vulnérables sollicitées ou suggérées par la radio.

Date : _____ Nom de la Personne : _____ Signature : _____

Ce document vise à formaliser les pratiques éthiques et responsables de la radio en matière d'approbation des personnes vulnérables impliquées dans ses programmes. Il est essentiel de respecter ces directives pour assurer le bien-être et la protection de ces individus.

K/ Vérification de contenu venant du grand public (exigence 11.1 JTI)

Annexe : Vérification du Contenu Grand Public

Objectif

Cette annexe vise à définir les procédures et directives spécifiques pour la vérification du contenu soumis par le grand public dans le cadre de la production d'informations.

1. Soumission du Contenu

- Le contenu soumis par le grand public peut inclure des témoignages, des photos, des vidéos ou autres.
- Les canaux de soumission sont clairement indiqués et accessibles au grand public

2. Vérification Initiale

- Tout contenu soumis est d'abord examiné pour déterminer sa pertinence et son adéquation avec les thèmes et sujets couverts par Gbêkê FM
- Une première évaluation de la crédibilité et de la fiabilité du contenu est effectuée pour identifier d'éventuels éléments problématiques.

3. Vérification Approfondie

- Les informations factuelles contenues dans le contenu soumis sont vérifiées à l'aide de sources fiables et vérifiables.
- La cohérence du contenu avec d'autres sources d'information est examinée pour garantir son exactitude.

4. Vérification de l'Authenticité

- L'authenticité du contenu, en particulier des éléments visuels tels que les images et les vidéos, est vérifiée pour s'assurer qu'il n'a pas été altéré ou manipulé.
- Les droits d'auteur et les permissions nécessaires pour l'utilisation du contenu soumis sont également vérifiés.

5. Respect de la Vie Privée et du Consentement

Gbêkê FM respecte tout contenu impliquant des individus et leur vie privée. Elle demande leur consentement préalable à sa publication. - Les informations personnelles sensibles sont traitées avec la plus grande confidentialité et sont divulguées qu'avec l'accord explicite des personnes concernées.

Approbation

En approuvant cette annexe, je m'engage à respecter les procédures de vérification du contenu du grand public énoncées ci-dessus dans le cadre de la production d'informations.

Date : _____ Nom de la personne : _____ Signature : _____

Cette annexe complète la charte éditoriale et le processus de vérification de la production de l'information en fournissant des lignes directrices spécifiques pour traiter le contenu soumis par le grand public de manière responsable et professionnelle.

L/ Vérification du Contenu des Usagers (Exigence 11.2 JTI)

Document annexe à la charte éditoriale et au processus de vérification de la production de l'information concernant la vérification du contenu venant des usagers :

Objectif

Cette annexe vise à établir les directives et les procédures pour la vérification du contenu soumis par les usagers dans le cadre de la production d'informations.

1. Soumission du Contenu

- Les usagers peuvent soumettre du contenu tel que des commentaires, des témoignages, des contributions multimédias, etc., via les canaux désignés pour cela.
- Les informations sur la manière de soumettre du contenu sont clairement communiquées aux usagers.

2. Vérification Initiale

Tout contenu soumis est examiné initialement pour vérifier sa conformité aux lignes directrices éditoriales de la radio.

- Une première évaluation de la crédibilité et de la légitimité du contenu est effectuée pour détecter d'éventuels contenus problématiques.

3. Vérification de la Fiabilité et de l'Exactitude

- Les informations factuelles contenues dans le contenu des usagers sont vérifiées en utilisant des sources fiables et vérifiables.
- La cohérence du contenu avec d'autres sources d'information est examinée pour assurer son exactitude.

5. Respect de la Vie Privée et du Consentement

- Tout contenu impliquant des individus, Gbêkê FM s'assure du respect de leur vie privée et leur consentement préalable à sa publication.
- Les informations personnelles sensibles sont traitées de manière confidentielle et sont divulguées qu'avec le consentement explicite des parties concernées.

Approbation

En approuvant cette annexe, je m'engage à respecter les procédures de vérification du contenu des usagers énoncées ci-dessus dans le cadre de la production d'informations.

Date : _____ Nom de la personne : _____ Signature : _____

Cette annexe complète la charte éditoriale et le processus de vérification de la production de l'information en fournissant des directives spécifiques pour traiter le contenu soumis par les usagers de manière éthique et professionnelle.

Ces lignes directrices incluent une politique de modération de contenu décrivant comment le contenu diffamatoire, les atteintes à la vie privée, les discours haineux et le harcèlement seront gérés sur les plateformes en ligne et les réseaux sociaux de la radio. Elles présentent également une politique sur les dispositions de retrait, d'avis et d'appel, expliquant comment les personnes concernées peuvent demander le retrait de contenu jugé diffamatoire, une atteinte à la vie privée, un discours haineux ou du harcèlement, ainsi que les procédures pour traiter ces demandes.

Ces politiques et dispositions renforcent l'engagement de Gbêkê FM envers des normes éthiques et légales, tout en assurant un environnement respectueux et responsable pour la production et la diffusion de l'information.